

L'APPROVISIONNEMENT LOCAL EN PIERRE

ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

- Secteur public :
 - Collectivités territoriales et locales dans le cadre d'une commande publique
- Secteur privé :
 - Associations (associations de protection, sauvegarde, restauration du patrimoine, associations culturelles...)
 - Agriculteurs
 - Particuliers

1/ LES OUVRAGES CONSTRUITS EN PIERRE SÈCHE

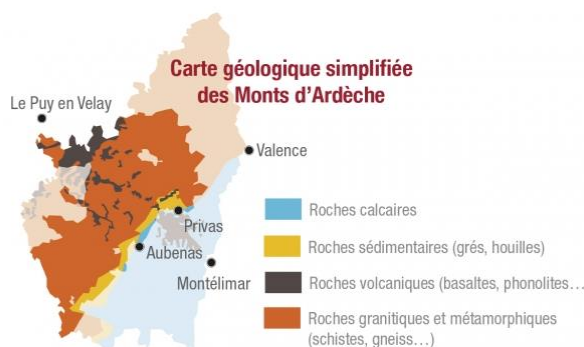
Les travaux de restauration ou de création en pierre sèche peuvent intervenir sur des ouvrages très variés, allant du patrimoine rural à l'aménagement contemporain :

- Murs de soutènement de terrasses
- Calades
- Murets de clôture
- Petit patrimoine rural : abri, cabane, voûte...
- Aménagement hydraulique : béalrière, fontaine...
- Escaliers, bancs...
- Murs de soutènement routier
- Architecture contemporaine
- Land art...

LA PIERRE

La diversité des pierres utilisées dans les ouvrages de construction en pierre sèche reflète la richesse géologique du territoire. La pierre était principalement issue du sol (épierrement des champs par les paysans) et des affleurements rocheux à proximité. Elle provenait que très rarement des carrières.

Extraite localement, les pierres utilisées dans les ouvrages en pierre sèche sont le granite, le grès, le basalte, la phonolite, le schiste.



Aujourd'hui, la préservation de la valeur paysagère, architecturale et esthétique d'un site demandent de [respecter la nature, la teinte et la texture de la pierre utilisée localement](#).

LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT LOCAL EN PIERRE

Pour la restauration d'ouvrages de construction en pierre sèche, une partie des pierres est réemployée sur site. La quantité de pierres manquantes évaluée à un tiers ou le redimensionnement d'un mur de soutènement feront l'objet d'un approvisionnement complémentaire en pierre.

L'approvisionnement peut combiner plusieurs sources :

- Réemploi des pierres sur site
- Collecte de pierres issues d'éboulis, de pierriers, à proximité du site
- Pierres de récupération issues de la démolition de bâtiments, de travaux de terrassement, de voirie...
- Épierrement des champs
- Carrières locales
- Sites d'extraction de petites tailles : micro-carrières

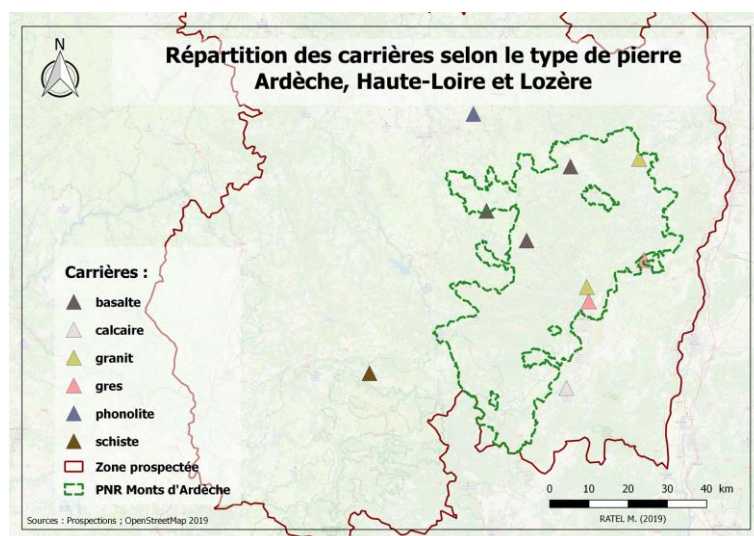
- X Lors de la réalisation de travaux (terrassement, voirie...), tout matériau pierre sera récupéré et stocké en vue de sa réutilisation.
- X L'accessibilité aux sources d'approvisionnement et au chantier doit être évaluée pour organiser la logistique et les moyens à mettre en œuvre pour récupérer la pierre.
- X Afin de limiter l'impact du transport sur l'environnement, il est recommandé de s'approvisionner localement dans un rayon de 30 kilomètres autour du chantier.

Tableau indicatif des sources d'approvisionnement possibles selon la quantité de pierres

Quantité de pierres pour approvisionner le chantier	Réemploi de pierres sur site	Collecte de pierres: éboulis, pierriers	Pierres de récupération	Épierrement	Carrières locales	Sites d'extraction de petites tailles *
< 15m ³	✓	✓	✓	✓	✓	✓
De 15m ³ à 50 m ³	✓		✓		✓	✓
> 50m ³	✓		✓		✓	✓

* Sites d'extraction de petites tailles uniquement destinés à la restauration de bâtiments anciens dont l'intérêt patrimonial ou architectural justifie que celle-ci soit effectuée avec leurs matériaux d'origine, et dont la quantité de pierres extraite est inférieure à 100m³ par an.

2/ ZOOM SUR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL EN CARRIERE



La technicité des ouvrages construits en pierre sèche requiert des pierres spécifiques : fondation, parement, chaînage d'angle, couronnement, calage, blocage, escaliers, bancs, voûte...

Lors d'un approvisionnement en carrière, la demande portera sur des pierres « tout-venant », c'est à dire des pierres

brutes, non triées et non calibrées. Toutes les dimensions de pierres sont utiles pour la construction en pierre sèche.

Il existe plusieurs techniques d'extraction de pierres :

- à l'explosif (tirs de mine)
- à la haveuse
- découpe à l'aide de coins hydrauliques
- découverte à la pelle mécanique

Lorsque l'extraction est réalisée par tirs de mines, des blocs peuvent comporter des failles ou « poils » (il s'agit de fissures à peine visibles à l'œil nu). Un tri manuel permettra de séparer les pierres fissurées considérées comme gélives. On vérifiera la qualité physique de la pierre, c'est à dire qu'elle soit **non gélive**, auprès des carrières.

Les muraillers, professionnels de la pierre sèche, vous accompagnent en amont du chantier de restauration ou de création d'ouvrages construits en pierre sèche pour identifier les sources d'approvisionnement local. Ils vous conseillent sur la qualité et le choix des pierres.

REGLEMENTATIONS ET DEMANDES D'AUTORISATION

La collecte de pierres est soumise à réglementation et à demande d'autorisation : demande d'autorisation aux propriétaires des parcelles, à l'Office Nationale des Forêts (ONF), à la Police de l'eau (DDT)...

- **Le code forestier**
 - Article L 163-10 : Demande de l'autorisation du propriétaire du terrain pour procéder à l'extraction ou à l'enlèvement d'un volume supérieur à 2m³ de pierres.
 - Article R141-14 : Aucune fouille, extraction de matériaux ne peuvent être réalisées dans une forêt de protection.

L'extraction de pierre n'est pas autorisée sur les sites classés et protégés car elle fragilise le milieu (sites classés Natura 2000, les espaces naturels sensibles (ENS)) ...

- **La « Loi sur l'eau » (article R .214-1 du code de l'environnement) :**

L'extraction de matériaux dans la rivière peut entraîner le dépôt d'un dossier de déclaration voire d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

- Rubrique 3. 1. 2. 0. : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau
- Rubrique 3. 1. 5. 0. : Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères
- 3. 2. 1. 0. : Entretien de cours d'eau ou de canaux avec extraction de sédiments

Si les murs reconstruits constituent un soutènement de berge, ils peuvent également être soumis à la rubrique 3. 1. 4. 0 selon leur longueur.

- **Ouverture d'un site pour l'extraction de matériaux : gisements de pierres et micro-carrières.**

L'ouverture de carrières de petites tailles pour l'extraction de la pierre est soumise à une procédure de déclaration auprès de la préfecture avec contrôle périodique. Ces carrières de pierres doivent remplir les conditions suivantes :

- Être destinées à la restauration des monuments historiques classés ou inscrits ou des immeubles figurant au plan de sauvegarde et de mise en valeur d'un secteur sauvegardé en tant qu'immeubles dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits ;
- Ou être destinées à la restauration de bâtiments anciens dont l'intérêt patrimonial ou architectural justifie que celle-ci soit effectuée avec leurs matériaux d'origine, lorsqu'elles sont distantes de plus de 500 mètres d'une exploitation de carrière soumise à autorisation ou à déclaration et lorsque la quantité de matériaux à extraire est inférieure à 100 m³ par an et que la quantité totale d'extraction n'excède pas 500 m³ sur une durée maximale de cinq ans.

Régime de la déclaration : Arrêté du 26/12/06 relatif aux prescriptions générales applicables aux exploitations de carrières soumises à déclaration sous la rubrique n° 2510 de la nomenclature des installations classées.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Contacts :

- X Pour être accompagné et conseillé, n'hésitez pas à prendre l'attache d'un murailler/caladeur, professionnels de la pierre sèche.
- X Pour plus de renseignements sur la réglementation et les demandes d'autorisation :
 - DREAL - Unité Inter-Départementale Drôme/Ardèche (procédure d'ouverture de micro-carrières).
Tél. : 04 75 65 51 53
 - Office National des Forêts (O.N.F) – Site de l'Ardèche. Tél. 04 75 87 80 50
 - Police de l'eau à la Direction Départementale des Territoires d'Ardèche. Tél. 04 75 65 50 00

X Les carrières locales

Type de pierre	Communes	Carrières	Délais de préparation (varie selon la quantité de pierres)
Basalte	Saint-Julien-d'Intres (07)	Des Chênes - Tél. 06 16 64 88 12	Stock disponible
	Sagnes-et-Goudoulet (07)	LEVEQUE Gilbert - Tél. 06 82 69 04 84	2 à 3 jours
	Freyenet-la-Cuche (43)	EYRAUD et Fils – Tél. 04 71 03 86 49	Stock disponible
Calcaire	Labeaume (07)	Carrière et Marbrerie de Labeaume Tél. 04 75 39 61 49	Stock disponible
Granite	Lamastre (07)	ROFFAT - Tél. 06 25 23 69 14	2 semaines
	Saint-Andéol-de-Vals (07)	FD et Associés - Tél. 06 76 97 34 29	2 semaines
Grès	Lyas (07)	PIERRE André Louis - Tél. 06 70 23 70 44	Stock disponible
	Saint-Julien-du-Serre (07)	FD et Associés - Tél. 06 76 97 34 29	2 à 3 jours
Phonolite	Pertuis (43)	Groupe Moulin - Tél. 06 43 16 86 06	4 semaines
Schiste	Saint-Julien-du-Tourneil (48)	SCHISTES ROCHER - Tél. 04 66 47 62 67	10 jours